

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

### Délibération n°2022.CA.41

Intitulé et descriptif de l'objet :

### Charte du télétravail : proposition d'actualisation

Délibération présentée :

**Pour décision**

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Membres :	Décompte des votes :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 (nombre de membres composant le conseil)</li><li>• Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)</li><li>• <b>Quorum : 23</b></li><li>• Membres présents : 25</li><li>• Membres représentés : 8 (nombre de personnes ayant donné procuration)</li><li>• Total : 33</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 0</li><li>• <b>Votants : 33</b> (total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</li><li>• <b>Blanc(s) ou nul(s) : 0</b> (en cas de vote à bulletin secret)</li><li>• <b>Suffrages exprimés : 33</b> (= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</li><li>• Pour : 33</li><li>• Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération à l'unanimité sous condition des modifications suivantes :

- des modifications relatives aux textes juridiques cités dans la Charte du Télétravail ;
- de la modification de la délégation de signature de la Directrice des ressources humaines d'UBFC afin qu'elle coïncide avec la procédure prévue par la Charte du Télétravail."

Fait le 21 novembre 2022

Le Président d'UBFC  
Dominique BOGREVEY



Délibération transmise à Madame la Rectrice de l'académie de Besançon, Rectrice de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »